Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 031-213101876-20260701-2026_083-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BATAILLE Fiona, BOYER Françoise, DUPRAT Céline, ECHE Patricia, JULLIEN Aurélie, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie et RIMPER Mélissa
MM. ALAZET Jean-Marc, ARNAUD Jean-Luc, BATAILLE Vincent, BONJEAN Gautier, CAMPMAS Yves, DUPUY Aurélien, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, POGODA Robert, QUEMARD DUFFORT Thomas, ROSIQUE Kévin, SERRANI Christian, SÉVERAC Philippe et THIRIOUX Michaël

Séance du
1er juillet 2026
Acte n° **2026-083**

Absent(s) représenté(s) :
Mme DAGOREEAU a donné procuration à M. BATAILLE
Mme GORNET a donné procuration à Mme BATAILLE
Mme SÉTIAO a donné procuration à M. ARNAUD
M. DARAM a donné procuration à M. LAFOUX
M. DAVID a donné procuration à Mme JULLIEN
M. TOURNAN a donné procuration à Mme QUARRATO

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	27
procurations :	6
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. SERRANI Christian

Date de la convocation : 24 juin 2026

Thème : 5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Objet : Nombre d'Adjoints au Maire. Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,
Vu la délibération du 27 mars 2026 (*n° 2026-012*) déterminant le nombre de postes d'Adjoint au Maire, soit 9,
Vu la délibération du 27 mars 2026 (*n° 2026-013*) portant élection des Adjoints au Maire,
Vu l'arrêté du Maire du 30 mars 2026 (*n° CM 2026-02*) portant délégation permanente de fonctions et de signature attribuée à la 2ème Adjointe au Maire, Mme Dominique BAUDRY,
Vu l'arrêté du Maire du 2 juin 2026 (*n° CM 2026-25*) portant retrait de la délégation permanente de fonctions et de signature attribuée à la 2ème Adjointe au Maire, Mme Dominique BAUDRY,

Considérant la démission de Mme Dominique BAUDRY de ses fonctions de 2ème Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale, par courrier du 24 avril 2026,
Considérant l'acception de la démission de Mme Dominique BAUDRY par le M. le Sous-Préfet de MURET au 2 juin 2026, par courrier du 1er juin 2026,
Considérant la vacance du poste de 2ème Adjoint au Maire,

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de statuer sur cette vacance de poste de 2ème Adjoint au Maire, notamment en décidant si la municipalité entend conserver ce poste d'Adjoint.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste de 2ème Adjoint au Maire, portant ainsi le nombre d'Adjoints au Maire à 8.

De fait, les Adjoints au Maire suivant le rang du poste supprimé monteront automatiquement dans le rang supérieur.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 031-213101876-20260701-2026_083-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1er juillet 2026 – acte n° 2026-083 – page 2/2
Thème :	5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet :	Nombre d'Adjoints au Maire. Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire

ARTICLE 1 : **décide** de supprimer le poste de 2ème Adjoint au Maire, devenu vacant en raison de la démission de Mme Dominique BAUDRY.

ARTICLE 2 : **décide** de fixer à 8 le nombre de poste d'Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 : **dit** que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis aux services de la Sous-Préfecture de MURET.

ARTICLE 4 : **dit** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : **dit** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 6 : **dit** que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 1er juillet 2026.

ARTICLE 7 : **dit** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 8 : **dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
Christian SERRANI

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 1er juillet 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le - 6 JUIL. 2026